

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. DESEILLE - M. LOUIS - M. BOURGUIGNAT - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Service des espaces verts 5, rue Henri Grimm - Rénovation des vestiaires - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de permis de construire

Mme Durnerin, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le bâtiment D qui abrite le service des espaces verts 5, rue Henri Grimm a été construit en 1973 et n'a, depuis cette date, pas fait l'objet de travaux de réhabilitation importants. Compte tenu de la réglementation en vigueur et afin de se conformer aux prescriptions du Comité d'Hygiène et de Sécurité, il est prévu, en 2013, la rénovation des vestiaires utilisés par les agents.

Le programme des travaux envisagé est le suivant :

- démolition intérieure des vestiaires existants,
- remplacement des menuiseries, des réseaux électriques, des radiateurs, des sols, et des faux plafonds,
- création de nouvelles cloisons et isolation selon le nouvel agencement,
- création de sanitaires communs à tout le vestiaire au centre du local.

La surface totale des locaux à aménager est évaluée à 103 m² de surface hors œuvre nette (shon).

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 175 000 € TTC.

La maîtrise d'œuvre sera confiée au services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la rénovation des vestiaires du service des espaces verts 5, rue Henri Grimm ;
- 2 - adopter le programme de travaux proposé ;
- 3 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 175 000 € TTC ;
- 4 - décider de confier sa maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux ;
- 5 - dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2012 et sur ceux à ouvrir au budget de l'exercice 2013 ;
- 6 - m'autoriser à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- 7 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ